

Une cause de non moins grandes préoccupations est celle des transports. Nous lisons dans le rapport du Comité des Houillères :

« Le problème des transports, dont la gravité croissante aura été dans tous les Etats belligérants une des caractéristiques et non la moindre des causes de la gêne économique, nous inspire un souci permanent.

« Non pas que le sous-secrétariat des Transports et les commissions de réseaux n'aient compris la nécessité de distribuer rapidement le charbon, d'éviter l'encombrement des carreaux et de parer aux pénuries d'approvisionnements si rapidement menaçants pour la production. Nous avons toujours trouvé auprès de l'administration la meilleure bonne volonté. Celle-ci s'est traduite au surplus par l'arrêté du 9 février 1917, classant en première catégorie les expéditions de charbons, celles de bois de mines et de matières indispensables à l'exploitation houillère. Mais les priorités ainsi accordées, et qui n'ont d'ailleurs pas été comprises partout avec la même largeur nécessaire, n'ont pas suffi à procurer le matériel roulant lorsqu'il manquait, ni à éviter certaines imprévisions ou négligences dont les mines et, plus qu'elles encore, la consommation nationale ont souffert à plusieurs reprises. La conviction partagée par tous que de tels incidents sont l'inévitable cortège de la crise actuelle, n'est pas pour diminuer la gêne de ceux qui les subissent, ni la vigilante attention de ceux qui ont mission d'y parer. »

Il ne faudrait cependant pas que l'optimisme — justifié — de ce rapport fit croire que la crise du charbon est conjurée en France. Si nous étions tentés de le croire, certaines prescriptions officielles, telles que la déclaration obligatoire des stocks individuels de charbon et les récentes restrictions de la consommation du gaz, nous ramèneraient à la cruelle vérité.

La disette n'est pas conjurée. Mais le rapport du Comité des Houillères de France nous montre qu'on met tout en œuvre pour y arriver et que toutes les bonnes volontés compétentes s'y emploient.

Georges BOURGAREL.

Abdication du Roi Constantin

Depuis le 9 juin, jour de l'arrivée à Athènes de M. Jonnart, haut-commissaire des puissances protectrices, les événements se sont précipités, pour aboutir à l'abdication du roi Constantin.

Voici la genèse des faits : Dans la matinée de lundi 11 juin, M. Jonnart eut avec M. Zaïmis une entrevue, dans laquelle il lui demanda, au nom des puissances protectrices, l'abdication du roi Constantin et la désignation de son successeur, à l'exclusion du Diadoque. M. Zaïmis reconnut le désintéressement des puissances, dont le but était de reconstituer l'indépendance de la Grèce, sous l'égide de la Constitution, mais répondit à M. Jonnart qu'une décision ne pouvait être prise par le roi qu'après une réponse du conseil de la Couronne, composé des anciens présidents du conseil.

Dans la soirée, malgré les excitations de certains agitateurs et l'appel du tocsin, l'ordre ne fut pas troublé dans les rues d'Athènes. Le 12 juin, à 9 h. 30, le président du conseil fit connaître à M. Jonnart la réponse de la Couronne par la lettre suivante :

« Monsieur le Haut Commissaire,

« La France, la Grande-Bretagne et la Russie ayant réclamé, par votre note d'hier, l'abdication de Sa Majesté le roi Constantin et la désignation de son successeur, le soussigné, président du

conseil, ministre des Affaires étrangères, a l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que Sa Majesté le roi, soucieux, comme toujours, de l'intérêt de la Grèce, a décidé de quitter, avec le prince royal, le pays et de désigner pour son successeur le prince Alexandre.

« Signé : ZAÏMIS. »

Le roi Constantin a manifesté l'intention de s'embarquer sur un navire de guerre britannique et de se rendre en Suisse en passant par l'Italie.

Il est à prévoir qu'aucun désordre ne se produira : les troupes mises à la disposition du haut commissaire des puissances avaient reçu l'ordre de ne pas débarquer avant que le roi n'ait fait connaître sa décision.

En Thessalie, les troupes alliées ont occupé Ellassona, sans rencontrer de résistance, elles continuent leur marche sans incident.

Malgré les efforts des groupements de réservistes pour provoquer des désordres, la nouvelle de l'abdication du roi ne paraît avoir créé à Athènes aucune émotion véritable.

Ses usines, qui n'ont pas été affectées par la guerre, travaillent à pleine capacité pour les besoins de la Défense nationale.

La circulation intense des automobiles sur le front et la consommation énorme des pneumatiques qui en est la conséquence suffirait, à elle seule, sans tenir compte des multiples fabrications accessoires, à alimenter ses ateliers.

L'entreprise a d'ailleurs pris une grande extension. Depuis sa fondation, elle a nécessité cinq augmentations de capital, dont trois depuis l'exercice 1910-1911. La dernière, en 1916, qui est de nature spéciale puisqu'elle n'a résulté que du virement des réserves en augmentation du capital et de la remise gratuite d'actions aux actionnaires en représentation de cette augmentation.

Ces accroissements du capital social ont servi à l'absorption de deux Sociétés, la « Société Coloniale des Comptoirs Bergougnan » en 1914 et la « Société Torrithon » en 1912 ; à la construction d'une nouvelle usine près de Paris, à Courbevoie, qui depuis 1907 apporte l'appoint de sa production à celle de l'usine principale de Clermont-Ferrand ; à l'acquisition d'intérêts dans une affaire de plantation de caoutchouc, la « Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine », et en Russie une manufacture de caoutchouc, la « Société du Caoutchouc de Riga ».

Parallèlement, la Société des Etablissements Bergougnan a transformé et modernisé ses usines et ateliers de Clermont-Ferrand, qu'elle a dotés de matériel perfectionné : au point de vue purement commercial elle a créé des dépôts et agences dans plusieurs villes de France et dans les principales grandes villes du monde.

Les résultats obtenus ont marqué les progrès constants du développement de l'entreprise, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par le relevé ci-après :

Exercices	Capital	Bénéfices	Dividendes
	(En milliers de francs)		Francs
1909-1910	6.500	2.305	85
1910-1911	13.000	2.917	60
1911-1912	13.000	4.467	75
1912-1913	16.250	4.701	75
1913-1914	16.250	6.421	75
1914-1915	16.250	6.746	75
1915-1916	24.375	7.469	65

La Société, en ce qui concerne le dernier exercice, a procédé, au début de l'année dernière, à une distribution de ses réserves au moyen de la remise gratuite à ses actionnaires d'une action nouvelle pour deux anciennes.

Chaque actionnaire ancien a donc vu le nombre de titres qu'il détient s'accroître d'un tiers et possède de la sorte trois actions pour chaque groupe de deux qu'il détenait avant cette opération.

d'octobre 1915, et surtout depuis l'entrée des Bulgares à Cavalla et la reddition, ordonnée par le roi, des forts grecs.

Que va-t-il se passer maintenant ? Quelle sera l'attitude du prince Alexandre, vis-à-vis de M. Venizelos, C'est ce que seuls les événements pourront nous apprendre. En tous cas on peut être sûr que le président du gouvernement provisoire de Salonique saura trouver une formule d'entente.

R. MAGAUD.

Société Générale des Etablissements Bergougnan

Malgré cette élévation de capital, la Société s'est trouvée à même, pour l'exercice 1915-1916, de répartir à toutes les actions, tant anciennes que nouvelles, un dividende de 65 francs.

Pour les quatre derniers exercices, la répartition avait été de 75 francs, mais le dividende en 1915-1916 a cependant été plus élevé ; l'actionnaire qui, antérieurement, possédait deux titres, a reçu une rémunération de 150 francs, alors qu'il en détient maintenant trois, dont un lui a été octroyé gratuitement, il a touché trois fois 65 francs, soit 195 francs.

Au début des hostilités, la Société a ajouté à ses fabrications habituelles celle des obus, en adaptant à ce travail un atelier de construction mécanique. L'apport de cette nouvelle branche d'activité dans les résultats financiers est insignifiant en comparaison du produit de la fabrication des bandages pour véhicules lourds, qui a été considérablement développée pendant les deux derniers exercices.

Les bénéfices de l'exercice s'élèvent à 7 millions 469.704 fr. 36, contre 6.746.445 fr. 14 l'exercice précédent ; ils ont été répartis de la manière suivante :

Répartition	Exercice 1915-1916
	(En francs)
Amortissements statutaires	647.584 80
Réserve légale et capital 5 0/0	1.559.855 95
Dividende et tantièmes	3.002.452 70
Réserve de prévoyance	2.000.000 »
Reliquat à reporter	259.810 91
	7.469.704 36

Comme il en a été fait mention dans le tableau précédent, le dividende attribué pour l'exercice 1915-1916 a été de 65 francs par action.

Les valeurs immobilisées : terrains, immeubles, matériel de fabrication, mobilier et matériel roulant représentant à l'actif une somme de 4 millions 390.014 fr. 48.

Les participations industrielles se montent à 1.728.519 francs.

Les valeurs disponibles et débiteurs divers se chiffrent par 41.258.742 fr. 38 ; les valeurs diverses et frais généraux à 464.644 fr. 73.

Au passif, le capital atteint le chiffre de 24 millions 375.000 francs ; les créanciers divers pour 5.974.833 fr. 42.

Les réserves figurent encore pour plus de 9 millions 100.000 francs, au lieu de 14.583.000 francs, bien que le capital ait été augmenté de 8 millions 125.000 francs au moyen du prélèvement que nous avons signalé. Ces réserves représentent encore 40 % du capital nouveau ; et enfin, les profits et pertes, y compris le report de l'exercice 1914-1915, s'inscrivent pour la somme de 8.243.964 fr. 07.

D'autre part, les immobilisations ne figurent à l'actif que pour leur valeur nette, c'est-à-dire pour le prix d'achat diminué des amortissements ; on sait que cette estimation est nettement inférieure à la valeur réelle, en raison de ce fait qu'une partie des dépenses effectuées est fréquemment passée par frais généraux, sans préjudice de l'amortissement de fin d'année qui porte sur le surplus. Le fonds de roulement atteignait, au dernier bilan, 35 millions de francs environ.

Nous terminerons en disant que la Société des Etablissements Bergougnan se trouve dans une situation financière favorable. Ses travaux rémunérateurs pendant la guerre et la place qu'elle occupera après la fin des hostilités permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Elle se trouvera débarrassée, sur le marché français, d'un concurrent sérieux dont les réserves ont été mises sous séquestre ; d'un autre côté, grâce à son organisation et à ses participations, ses débouchés sur les marchés étrangers ne sauraient manquer de s'étendre.

F. MODAU,

1913, à près de 386 millions de francs, plus 43 millions 1/2 de francs de colis postaux. Elle a atteint, en 1915, 348 millions 1/2 de francs, postaux compris ; et en 1916, 385 millions de francs, postaux compris.

La guerre n'a pas empêché la soierie lyonnaise de maintenir son active propagande commerciale au dehors, par l'envoi de missions, par des subventions, et en France par son intervention dans les grands marchés et foires où l'étranger pouvait apprécier les produits de son industrie.

Le marché reste bien calme à Lyon et, en dehors de quelques transactions en marchandises disponibles, il ne s'est pas traité d'affaires importantes. Ce ralentissement n'a cependant pas nui à la tenue des prix, qui ont de nouveau acquis de nouvelles plus-values plus ou moins sensibles, suivant les provenances. En ouvrées, le disponible, qui fait prime également, atteint des prix exceptionnels.

Les événements qui se succèdent et les restrictions nouvelles qui sont en projet incitent le commerce soyeux à l'expectative.

On a traité : Grèges Cévennes 1^{er} ordre, 12/16, de 92 à 94 francs ; Trames Canton fil 1^{er} ordre, 22/24, 79 francs ; Organsins Cévennes extra, 22/20, 110 francs.

Un peu moins d'affaires actuellement en provenances asiatiques, sans préjudice pour les prix, qui continuent à accuser une très grande fermeté. Il s'agit, bien entendu, de marchandise disponible ou en mer, car les affaires livrables sont très limitées.

On a pratiqué : Grèges Chine, fil petit extra, à livrer 9/11, 92 francs ; Grèges Japon, fil 1 1/2, embarqué fin mai, 9/11, 90 francs ; Grèges Canton, fil petit extra disponible, 13/15, 69 francs.

Du côté de l'étoffe, la situation ne se modifie pas beaucoup. On continue à travailler autant que le permettent les moyens de production disponibles.

Les demandes de la consommation se portent surtout sur le crêpe de Chine, les voiles, le tulle, les taffetas, etc...

Pendant le mois de mai dernier, la condition des Soies de Lyon a enregistré 6.028 balles pesant 348.936 kilos. En retranchant de ces chiffres les soies diverses et les bobines, qui figurent pour 213 balles pesant 7.937 kilos, il reste pour les soies ouvrées et les grèges 5.995 balles pesant 340.999 kilos qui se répartissent ainsi : 941 balles organsins pesant 49.214 kilos ; 845 balles trames pesant 45.703 kilos ; 4.209 balles grèges pesant 246.082 kilos.

PETITES NOUVELLES

◆◆ Le public est prévenu que, par arrêté préfectoral du 9 juin 1917, la répartition générale des souscriptions à l'*Emprunt municipal de 1917*, émission du 24 mai, a été établie comme suit :

Les souscriptions de trois obligations et au-dessous, ainsi que celles de quatre cinquièmes et au-dessous qui ont été déclarées irréductibles, reçoivent l'intégralité de leurs demandes.

Les souscriptions de quatre à dix obligations ont droit à une obligation entière. Les souscriptions supérieures à dix obligations ont droit à 11,31 pour 100 du montant des demandes.

Les fractions d'attribution ne compteront qu'autant qu'elles seront supérieures à une demi-obligation et, dans ce cas, elles compteront pour une obligation entière.

Les sommes déjà versées seront appliquées, à due concurrence, à la libération des titres attribués ; le complément devra être versé par les souscripteurs, du 15 au 30 juin 1917, sur présentation des certificats de souscription, les sommes exigibles

étant passibles d'intérêts de retard à raison de 6,50 % l'an, à partir du 1^{er} juillet 1917.

La liquidation des souscriptions réductibles se fera à partir du 15 juin, à Paris, à la Caisse municipale (caserne Napoléon, derrière l'Hôtel de Ville), de 10 heures à 16 heures.

◆◆ Au cours de sa séance tenue le 11 juin, sous la présidence de M. le sénateur Mascaraud, le *Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture* a décidé de mettre à l'étude le projet d'une nouvelle convention commerciale franco-américaine, plus favorable que celle actuelle aux relations entre la France et les Etats-Unis, en envisageant la participation de l'Amérique à l'entente économique des Alliés.

M. Havy, président de la Commission des Douanes, a été chargé de l'enquête et d'un rapport sur la question.

◆◆ L'action du *Crédit Foncier* reste en ferme tendance à 655 francs.

L'augmentation du capital est officiellement annoncée pour la période qui va du 25 juin au 10 juillet.

La souscription sera exclusivement réservée aux anciens actionnaires. Les actions nouvelles, émises à 525 francs, seront attribuées à titre irréductible à raison d'un titre pour vingt.

A la suite de cette opération, les ressources propres de la Société se trouveront portées, en tenant compte des réserves qui s'élevaient, au 30 avril dernier, à près de 381 millions, au chiffre impressionnant de 644 millions.

La puissance financière de la Société, en dépit des événements actuels, aura sensiblement grandi.

Tous les actionnaires s'empresseront de participer à cette opération intéressante qui est appelée à avoir le même succès que la dernière émission d'obligations.

Les transactions sont toujours des plus actives dans le groupe des obligations foncières et communales. Les foncières 1895, les communales 1892, 1906 et 1912 participeront au tirage du 22 juin qui comporte 1 lot de 200.000 francs, 3 lots de 100.000 francs et 314 autres lots de 500 à 30.000 francs.

Marché Financier

Paris, le 14 juin 1917.

Quoique bien impressionné par l'abdication de Constantin et l'arrivée en France de l'état-major américain, le marché reste néanmoins calme, avec des affaires des plus restreintes.

Le léger mouvement en avant des valeurs grecques s'est vite arrêté. Fermeté de nos Rentes, de l'Extérieure et de la De Beers.

Parmi les derniers cours cotés, nous relevons :

Au Parquet. — Au comptant : 3 %, 61 ; 5 %, 88,10 ; Banque de France, 5.310 ; Banque de Paris, 984 ; Crédit Foncier, 655 ; Crédit Lyonnais, 1.108 ; Actions Est, 755 ; P.-L.-M., 995 ; Nord, 1.271 ; Midi, 915 ; Orléans, 1.090 ; Ouest, 700 ; Transatlantique, 299 ; Boléo, 975 ; Penarroya, 2.100 ; Suez, 4.365 ; Extérieure, 110 ; Russe 5 % 1916, 74,85 ; Briansk, 379 ; Rio Tinto, 1.732 ; Prowodnik, 305 ; Tréfileries du Havre, 226 ; Montbard-Aulnoye, 437 ; Etablissements Bergougnan, 1.335.

Marché en Banque. — Au comptant : Toula, 1.001 ; Maltzof, 495 ; Cape Copper, 127,50 ; Mount Elliott, 157,50 ; Spassky, 49,25 ; De Beers, 370 ; Modderfontein B, 218 ; Rand Mines, 96,50 ; Bakou, 1.045 ; Malacca ordinaire, 143 ; Financière des Caoutchoucs, 202.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris.— Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.